

Demande pour les prestations de survivants de la prévoyance

Date du décès _____

.....

Données personnelles du défunt

Nom _____ Prénom _____

Date de naissance _____ No. AVS _____

.....

Personne de contact (conjoint, partenaire etc.)

Nom _____ Prénom _____

Rue No. _____ NPA / Lieu _____

Téléphone _____ No. AVS _____

Type de relation _____

Sexe masculin féminin

.....

Enfants survivants du défunt, qui n'ont pas encore atteints l'âge de 18 ans révolus ou qui sont encore en formation et n'ont pas atteints l'âge de 25 ans révolus, ainsi que les enfants qui sont bénéficiaires d'une rente d'invalidité de l'assurance d'invalidité fédérale en raison d'une maladie congénitale.

Nom _____ Prénom _____ Date de naissance _____

Nom _____ Prénom _____ Date de naissance _____

Nom _____ Prénom _____ Date de naissance _____

.....

Cause exacte du décès _____

 maladie accident suicide homicideLe défunt était-il en incapacité de travail ou de gain avant le décès? oui non

.....

Relation bancaire ou de paiement (pour les transferts de prestations de survivants potentiels)

IBAN _____ SWIFT/BIC (pour l'étranger) _____

Banque / Poste _____ Lieu _____

au nom de _____

Remarques _____

Procuration

La personne soussignée autorise tous les particuliers, entreprises, offices, médecins, avocats, assureurs privés, assureurs responsabilité civile, organismes d'assurance sociale et autorités compétentes en matière d'aide sociale pouvant donner des indications pertinentes pour le traitement du cas de prestation à communiquer des informations.

Lieu, date _____ Signature _____

Décisive est la version allemande de ce formulaire.

Annexes

Si la personne décédée était **mariée ou en partenariat enregistré**, les documents suivants sont requis:

- Copie du certificat du décès officiel
- Copie du livret de famille actuel
- Copie de la décision de la Caisse de compensation sur les prestations de survivants (si existant)
- Copie de l'attestation de la formation ou de l'immatriculation pour les orphelins de plus de 18 ans
- Copie de la décision d'autres assurances sociales (accident / assurance militaire, assurance étrangère, etc.) (si existant)
- Certificat médical de décès (si suicide ou homicide)

Si la personne décédée était célibataire, veuve ou divorcée, les documents suivants sont requis:

- Copie certificat du décès officiel
- Copie du certificat d'héritier (si existant)
- Copie de l'attestation de la formation ou de l'immatriculation pour les orphelins de plus de 18 ans
- Copie de la décision de la Caisse de compensation sur les prestations de survivants (si existant)
- Copie de la décision des autres assurances sociales (accident / l'assurance militaire, assurance étrangère, etc.) (si existant)
- Si un ou une partenaire existe, les documents suivants sont requis :
 - copie du certificat de l'état civil du / de la partenaire
 - copie du certificat de résidence des cinq dernières années (qui confirme que le ou la partenaire a fait ménage commun sans aucune interruption avec le ou la défunt(e))
 - copie des certificats de naissance des enfants ou du certificat de paternité si le survivant a des enfants en commun à charge
 - Déclaration personnelle qu'il n'y a aucun lien de parenté entre les partenaires
 - Déclaration personnelle, si lors d'un précédent veuvage, vous recevez des prestations de l'état (AVS, assurance-accident ou assurance militaire) et / ou des prestations d'une caisse de pension
 - Déclaration personnelle, si lors d'un éventuel précédent divorce ou d'une dissolution d'un partenariat enregistré, vous avez encore droit à des prestations (pension alimentaire) de votre précédent partenaire.
- Copie du jugement de divorce
- Copie de la décision de la Caisse de compensation concernant les prestations de survivants du précédent mariage
- Certificat de décès médical (si suicide / homicide)